



Acte d'Engagement (A.E.)

Marché Public n°

---

Le pouvoir adjudicateur :

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE  
(CNAM)**

Objet du marché :

**MISE A DISPOSITION D'HOTES (SES) D'ACCEUIL DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS AU SEIN DU SIEGE DE  
LA CNAM**

## ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre a pour objet la mise à disposition d'hôtes(ses) d'accueil lors des manifestations organisées par la CNAM au sein de son siège.

Les prestations incluent notamment l'accueil et l'accompagnement des visiteurs, la gestion des listes d'émargement, l'attribution de badges, la surveillance des vestiaires, ainsi que tout autre service nécessaire au bon déroulement des événements.

## ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE

Eu égard à son montant, la présente consultation fait l'objet d'une **procédure adaptée** conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

## ARTICLE 3: FORME DE L'ACCORD-CADRE

Conformément aux articles R.2162-1 et suivants du code de la commande publique, le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

## ARTICLE 4 : MONTANT MAXIMUM DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre est sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 75 600,00 € HT sur l'ensemble de la durée d'exécution de l'accord-cadre, conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique.

## ARTICLE 5 : IDENTITE ET CARACTERISTIQUE DES PARTIES A L'ACCORD-CADRE

### 5.1. Identité et caractéristique du pouvoir adjudicateur

#### La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

Représentée par son Directeur Général M. Thomas FATOME.

Nommé par décret du 11 juillet 2025 paru au J.O du 12 juillet 2025, pour une durée de cinq (5) ans.

#### **Adresse:**

##### **CNAM**

50, avenue du Professeur André Lemierre  
75986 PARIS Cedex 20

|                                                                                             |                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Comptable assignataire des paiements :</b>                                               | Le comptable public assignataire |
| <b>Personne habilitée au titre de l'article R 2191-55 du Code de la commande publique :</b> | Le comptable public assignataire |
| <b>Ordonnateur :</b>                                                                        | Le Directeur Général             |
| <b>Imputation budgétaire :</b>                                                              | BEP                              |

## **5.2. Identité et caractéristique du Titulaire**

### ***Signataire***

Nom :

Prénom :

Qualité : Gérant

- ☐ Signant pour mon propre compte
- ☐ Signant pour le compte de la société
- ☐ Signant pour le compte de la personne publique prestataire

**et**

- ☐ Agissant en tant que prestataire unique
- ☐ Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après
  - ☐ Solidaire
  - ☐ Conjoint

**Engagement**, après avoir pris connaissance des documents constitutifs de l'accord-cadre listés dans le présent document,

Je m'engage sans réserve à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après, aux prix et conditions indiquées dans le présent Acte d'engagement.

### **ARTICLE 6 - PIECES CONSTITUTIVES DE L'ACCORD-CADRE**

Par dérogation de l'article 4.1 du CCAG-FCS, les pièces contractuelles de l'accord-cadre sont les suivantes :

- L'acte d'Engagement (AE) ;
- L'annexe financière dûment complétée ;
- L'annexe « offre technique » ;
- Le présent Cahier des Clauses Particulières ;
- Le CCAG-FCS entré en vigueur le 1er avril 2021.

### **ARTICLE 7 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE**

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois à compter de sa notification, reconductible tacitement trois (3) fois. La durée totale ne pourra excéder quarante-huit (48) mois à compter de sa date de notification.

La durée maximale d'exécution des bons de commande est fixée à un (1) mois. Elle peut se prolonger au-delà de la durée de l'accord-cadre, sans toutefois excéder trois (3) mois.

En cas de non reconduction, la CNAM informe le Titulaire 1 mois en amont de la date d'anniversaire de l'accord-cadre.

Il peut être résilié dans les conditions prévues à l'article « Résiliation de l'accord-cadre » du présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

#### ARTICLE 8 - MONTANT DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 75 600 euros HT ( soit, 90 720 euros TTC) sur sa durée.

L'offre du Titulaire est annexé au présent Acte d'Engagement (A.E).

#### ARTICLE 9 - AVANCE FORFAITAIRE

Conformément à l'article **R2191-3 du code de la commande publique** l'accord-cadre comprend une avance forfaitaire, ainsi le Titulaire :

- Accepte l'avance ☐
- Refuse l'avance ☐

#### ARTICLE 10 - PAIEMENT

Désignation du (des) compte(s) à créditer

| Titulaire | Etablissement | Agence | Compte | Banque | Guichet | RIB |
|-----------|---------------|--------|--------|--------|---------|-----|
|           |               |        |        |        |         |     |

#### ARTICLE 11 - ENGAGEMENT (SIGNATURES) DES PARTIES

| Le Titulaire<br>(Date, Cachet et Signature) | La CNAM |
|---------------------------------------------|---------|
|                                             |         |

**Le présent accord-cadre a été notifié le : (voir première page)**

Lorsque la notification se fait de façon dématérialisée sur le profil d'acheteur, la date de notification correspond à celle de l'Accusé Réception de l'accord-cadre par le **Titulaire** généré par la plateforme PLACE.

#### ARTICLE 12 - CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE (1)

**Désignation du pouvoir adjudicateur :**

**CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (CNAM)**

50, avenue du professeur André Lemierre  
75 986 PARIS CEDEX 20

Représentée par son Directeur Général M. Thomas FATOME  
Nommé par décret du 11 juillet 2025 paru au J.O du 12 juillet 2025.

**Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R 2191-55 du Code de la commande publique :** L'Agent Comptable de la CNAM

**Désignation du comptable public assignataire (1) :** L'Agent Comptable de la CNAM

### **Identification du créancier au titre de l'accord-cadre**

Désignation du créancier (Nom, raison sociale, adresse, numéro SIRET) :

.....  
.....  
.....

Renseignements complémentaires sur le créancier (2) :

- ☐ Titulaire de l'accord-cadre ;
- ☐ Sous-traitant de premier rang
- ☐ Membre d'un groupement solidaire
- ☐ Membre d'un groupement conjoint
- ☐ Mandataire solidaire
- ☐ Mandataire conjoint
- ☐ Agissant pour son propre compte
- ☐ Habilité à céder ou nantir la créance du groupement

*Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation*

### **Identification de la créance cessible (3)**

Désignation de l'accord-cadre et de son montant (références, date de notification, montant) :

.....

Le cas échéant, désignation de la tranche et mention de son montant :

.....

Le cas échéant, désignation du lot et de son montant :

.....

Le cas échéant, désignation du bon de commande et de son montant :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

.....

Le cas échéant, autres renseignements :

.....

### **Renseignements complémentaires affectant l'accord-cadre et/ou la créance**

- ☐ L'accord-cadre prévoit le versement d'une avance au créancier :

En cas d'avance, son pourcentage

: .....%

- ☐ L'accord-cadre prévoit une retenue de garantie

En cas de retenue de garantie, son pourcentage : .....%

- ☐ L'accord-cadre prévoit un délai d'exécution des prestations

Dans ce cas, la durée mentionnée est de (ans/mois) : .....

Le cas échéant, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :

.....

☐ L'accord-cadre prévoit un délai maximum de paiement

Dans ce cas, le délai maximum de paiement est de : .....  
Le cas échéant, référence du taux des intérêts moratoires mentionné : .....

☐ L'accord-cadre ne prévoit pas un délai maximum de paiement

Dans ce cas, le délai maximum de paiement est de : .....  
Dans ce cas, référence du taux des intérêts moratoires applicable (5) : .....

☐ Le **Titulaire** souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct

Cette partie non sous-traitée est au maximum de : .....EUR (TTC).

**Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(à renseigner autant de fois que nécessaire)

.....

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le **Titulaire** du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, (7).

A ..... le .....

Signature du pouvoir adjudicateur ou de son représentant

- (1) Conformément aux 'articles R 2191-54 et 2191-55 du Code de la commande publique, il doit être établi un certificat de cessibilité distinct pour chaque comptable public concerné par un même marché public, en y retraçant la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement. (2) Cocher la ou les cases correspondantes. (3) Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA. (4) Cocher la ou les cases correspondantes. (5) En l'absence de clause contractuelle, il convient d'indiquer le délai maximum de paiement et la référence au taux des intérêts moratoires prévus par la réglementation en vigueur. (6) Pour les marchés publics à bons de commande comportant un minimum et un maximum, ceux-ci doivent être indiqués. Pour les marchés publics comportant un prix estimatif, celui-ci doit être indiqué. (7) Il est rappelé que les cessions ou nantissements réalisés en application du code monétaire et financier ne peuvent être honorés par le comptable public assignataire que s'ils lui sont notifiés et
- (2) les cessions ou nantissements de droit commun que s'ils lui sont signifiés.